



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Jelk Guy-Noël / Michellod Savio

2021-GC-23

### **Insertion professionnelle des jeunes et pandémie de coronavirus**

#### **I. Résumé du postulat**

Par postulat déposé et développé le 3 février 2021, les députés Guy-Noël Jelk et Savio Michellod s'inquiètent de l'avenir professionnel des jeunes, et ceci plus particulièrement durant cette crise sanitaire. Déjà avant l'arrivée du coronavirus, certains jeunes rencontraient des difficultés pour s'insérer professionnellement, avec un fort risque de décrochage. Cette proportion de jeunes croît malheureusement avec la situation actuelle et les difficultés deviennent plus importantes, que ce soit pour les élèves des CO, les apprentis, les étudiants ou les nouveaux diplômés. Les jeunes ont en effet tendance à poursuivre leurs études faute de trouver une place de travail et, pour ceux pour qui cela n'est pas possible, ils font face à une augmentation du taux de chômage. Il est donc prioritaire d'investir et de renforcer l'aide pour les jeunes afin d'éviter que la crise actuelle n'impacte durablement leur formation et leur insertion professionnelle. Les députés Guy-Noël Jelk et Savio Michellod demandent un rapport :

- > qui identifiera les besoins des jeunes entre 13 et 30 ans en matière d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle en cette période de pandémie ;
- > qui fera l'état de situation des mesures d'aide et des moyens mis à disposition par l'Etat, les CO, les écoles du secondaire II et du tertiaire, les communes, les associations, les entreprises et la société civile, pour aider les adolescents et adolescentes et les jeunes à trouver leur place sur le marché du travail ;
- > qui fera l'analyse des lacunes constatées dans le dispositif actuel, par exemple en matière de ressources financières, de ressources humaines, de concertation entre les acteurs et de coordination entre les prestations et les offres ;
- > qui proposera un plan d'action 2021-2022, avec un budget approprié, à mettre rapidement en œuvre pour aider les jeunes à sortir avec le moins de séquelles possibles de la pandémie.

Plusieurs pistes sont proposées et peuvent être étudiées :

- > élargir, diversifier et augmenter les prestations du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) ;
- > clairement répartir les tâches entre les conseillers et les conseillères en orientation professionnelle, les médiateurs et médiatrices scolaires et les assistants sociaux et assistantes sociales en milieu scolaire, particulièrement si une réponse positive était donnée au mandat 2020-GC-206 « Schaffung von Schulsozialarbeiter-Stellen an den obligatorischen Schulen von 2022-2024 » ;

- > intégrer dans le dispositif cantonal d'aide aux jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, les offres bas-seuil et de proximité développées par certaines communes et autres acteurs privés proposant un accompagnement individuel, de manière à les mettre à disposition de l'ensemble de la jeunesse du canton. A situations multiples, réponses multiples ;
- > créer des places d'apprentissage et de stage ainsi que des postes à durée déterminée (par exemple dans le cadre de traçage ou sur les lieux de vaccination) pour faciliter une première expérience professionnelle au sein des services de l'Etat et des administrations communales. Cette mesure devrait être temporaire et levée dès que possible ;
- > inciter les entreprises et les associations à mettre elles aussi à disposition des jeunes des places de formation, de stage et de travail ;
- > inciter les hautes écoles à demander à leurs étudiants et étudiantes quels sont leurs besoins et à y répondre de manière proactive.

## **II. Réponse du Conseil d'Etat**

Le canton de Fribourg dispose d'une Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle (CJD) qui a pour objectif, selon le mandat que lui a donné le Conseil d'Etat, de favoriser la transition entre des degrés secondaires I et II ainsi que la transition vers le marché de l'emploi à l'issue de la formation. La CJD prend en compte toute personne domiciliée dans le canton, entre la 9H et l'entrée dans le marché du travail (primo-demandeurs), ayant des difficultés d'insertion dans la vie professionnelle.

Les membres de la CJD représentent tous les services de l'Etat concernés, à savoir les Services de l'enseignement obligatoire, le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes, le Service de l'enfance et de la jeunesse, le Service de l'action sociale, le Service public de l'emploi, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité, l'Institut agricole de Grangeneuve et le Service de la formation professionnelle. La CJD représente ainsi le portail d'entrée cantonal pour tous les partenaires concernés par la problématique et dispose d'une coordinatrice de projets engagée à un taux d'activité de 60 %.

En 2020, la CJD a redéfini ses lignes stratégiques :

1. Assurer dès que possible les processus d'insertion professionnelle des jeunes en vue de leur autonomie
  - > Mobiliser et coordonner des prestations adaptées et renouvelées, en fonction des besoins des jeunes, en partenariat avec le monde du travail
2. Instituer la Commission comme référence stratégique dans le domaine des difficultés d'insertion professionnelle auprès de l'ensemble des partenaires
  - > Mettre en œuvre une gouvernance unifiée et des partenariats au service des problématiques de l'insertion professionnelle des jeunes
  - > Se doter des ressources opérationnelles nécessaires pour mettre en œuvre ses ambitions

A la suite de la pandémie de coronavirus, le Conseil d'Etat a mandaté la CJD pour observer et analyser la situation de l'apprentissage et des titulaires 2020 d'une formation professionnelle. Le Conseil d'Etat a ainsi décidé de plusieurs mesures urgentes dans sa séance du 3 juin 2020, portant sur un montant de l'ordre de 1 899 000 francs, ainsi que de mesures dans le cadre du Plan de

relance de l'économie cantonal approuvé par le Grand Conseil le 13 octobre 2020, qui portent à 6 970 000 francs.

Il y a aussi lieu de relever que la crise consécutive à la pandémie a des répercussions multiples pour de nombreux jeunes au-delà de l'insertion professionnelle sur leurs loisirs et leurs activités sportives ou culturelles, leur santé ou leur situation familiale. Cette crise suscite chez certains jeunes de l'angoisse, de la déprime, des comportements à risques ainsi que des réactions de révoltes. Aussi, il importe dans ces circonstances de privilégier une approche globale pour déterminer les mesures pertinentes.

Le dispositif cantonal d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes est vaste et de nombreux Services de l'Etat proposent des prestations pour ce public-cible. De plus, des initiatives locales existent, certaines depuis plusieurs années, et d'autres voient encore le jour. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'une cartographie détaillée de toutes les mesures d'aide et des moyens mis à disposition pour aider les jeunes à trouver leur place sur le marché du travail est importante. Cet état de situation, à mettre en corrélation avec les besoins des jeunes depuis la 9H jusqu'à 25 ans, permettra de relever les éventuelles lacunes du dispositif actuel. Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà mandaté la CJD pour réaliser cette étude.

Le Conseil d'Etat propose par conséquent d'accepter le postulat.

*16 mars 2021*